

Janvier 2014

LES PLATEFORMES D'ACCOMPAGNEMENT ET DE REPIT

Bilan national de l'enquête d'activité 2012



Sommaire

Introduction.....	4
A. Description générale des répondants	6
B. File active des plateformes pour l'année 2012	8
1. Les aidants ayant contacté une plateforme en 2012	8
2. Les aidants ayant bénéficié d'une prestation proposée par une plateforme	9
3. Une plateforme pour les aidants et pour les personnes âgées aidées.....	10
C. Prestations réalisées en 2012.....	12
1. Les actions d'écoute et de soutien des aidants proposées par les plateformes.....	13
2. Les actions auprès du couple aidant-aidé permettant la poursuite de la vie sociale	14
3. Les actions de répit à domicile.....	14
4. Les autres prestations réalisées en 2012	15
D. Personnel	16
E. Financements complémentaires	16
F. Partenariat.....	16
G. Origine des orientations vers les plateformes.....	17
Conclusion	18
Glossaire	19

Introduction

Différentes études menées dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012 ont conclu que la mise en place d'une palette de services souple et diversifiée, en favorisant le maintien de la vie sociale et en concourant au bien-être des aidants et des personnes âgées, serait plus efficace pour éviter l'épuisement et permettre le maintien à domicile.

C'est pourquoi, en complément des dispositifs de répit existants (accueil de jour, hébergement temporaire), une expérimentation a été réalisée en 2009 et 2010 sur 11 sites offrant sur un même territoire une gamme diversifiée de formules auprès du « couple aidant-aidé » (répit à domicile, activités culturelles, physiques ou artistiques, séjours vacances, accueil de jour, ateliers de réhabilitation, stimulation sensorielle...). Suite à l'évaluation de ce nouveau dispositif, il a été décidé de financer, entre 2011 et 2012, 150 plateformes d'accompagnement et de répit sur l'ensemble du territoire national. Elles sont financées de façon pérenne à hauteur de 100 000 € par plateforme et ont pour missions de :

- répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseils et de relais des aidants pour les conforter dans leur rôle d'aidant dans une logique de proximité ;
- proposer diverses prestations de répit ou de soutien à la personne malade, à son aidant ou au couple ;
- être l'interlocuteur privilégié des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) pour ces prestations et le recensement de l'offre de répit ;
- être l'interlocuteur privilégié des médecins traitants chargés de suivre la santé des aidants et des patients et chargés de repérer les personnes « à risque » ;
- offrir du temps libéré (une aide se substitue à celle apportée par l'aidant/séparation de l'aidant et de l'aidé) ou accompagné (sans séparation/intégrant la dimension de « bon temps passé ensemble ») ;
- informer, éduquer soutenir les aidants pour les aider à faire face à la prise en charge d'une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ;
- favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne malade et de son aidant et lutter contre le repli et la dépression ;
- contribuer à améliorer les capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles des personnes malades.

Le déploiement récent des plateformes d'accompagnement et de répit a conduit la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) à réaliser au printemps 2013 une enquête pour mieux les connaître et avoir une vision sur l'ensemble du territoire des activités déployées en 2012. L'enquête avait aussi pour objectif de connaître le ressenti des porteurs de plateformes sur les difficultés rencontrées ainsi que les points positifs du dispositif.

Les difficultés identifiées par les plateformes concernent principalement les problématiques d'accès pour les aidants à certaines formules de répit sur le territoire, tant en termes d'accessibilité géographique (offre inexistante ou insuffisante) que d'accessibilité financière. Cela concerne l'offre d'hébergement temporaire, hébergement d'urgence, répit à domicile, répit de nuit, accueil de jour et halte-relais.

Plusieurs plateformes ont également rencontré des difficultés pour identifier l'ensemble des acteurs du territoire ou se faire connaître auprès d'eux, en particulier par les médecins libéraux, mais aussi par les familles.

Toutefois, elles reconnaissent que les plateformes sont vues comme un dispositif permettant de réduire le risque de rupture de parcours, dont le rôle est l'accompagnement des familles. Une grande part de ces structures insiste sur l'importance de leur rôle d'écoute et d'information.

Méthodologie de l'enquête

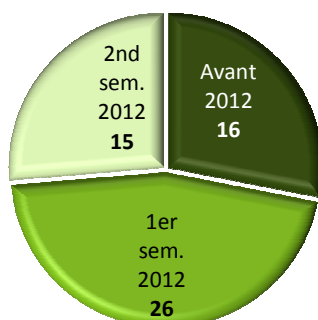
Un questionnaire a été adressé à l'ensemble des plateformes d'accompagnement et de répit retenues dans le cadre des appels à candidatures de 2011 et 2012 ainsi que les plateformes mises en place dans le cadre des expérimentations. Au total, **87 plateformes de répit et d'accompagnement** ont répondu à l'enquête, parmi elles, 57 ont déclaré une activité au cours de l'année 2012.

La majorité des plateformes ayant ouvert courant 2012, les données d'activité présentées dans ce document distinguent les plateformes ayant eu une activité en année pleine (dont la date d'ouverture est au plus tard le 2 janvier 2012) ou en année partielle (après le 2 janvier 2012).

A. Description générale des répondants

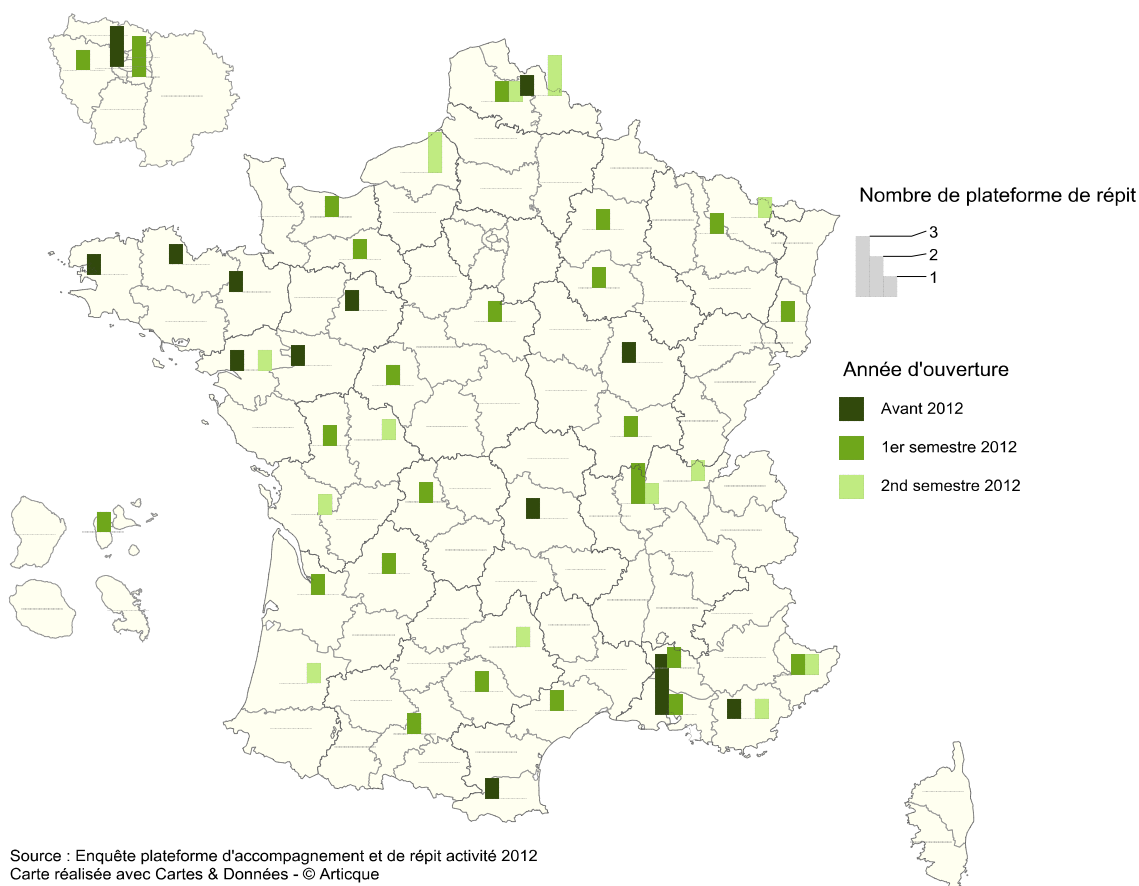
57 plateformes d'accompagnement et de répit ayant répondu à l'enquête ont déclaré avoir eu une activité en 2012. Seulement 16 d'entre elles étaient ouvertes avant 2012, et 9 l'étaient depuis le début du mois de janvier 2012. Aussi les données d'activité présentées dans ce rapport doivent être analysées en considérant qu'**une majorité (56 %) des plateformes de répit et d'accompagnement répondantes ont connu un fonctionnement en année partielle** (et plus de 1/4 avec moins de 6 mois d'activité).

Graphique n°1 : date d'ouverture des plateformes d'accompagnement et de répit



Note de lecture : 16 plateformes ont ouvert avant 2012.

Carte n°1 : Répartition des plateformes d'accompagnement et de répit selon leur date d'ouverture



La majorité (55 %) des plateformes de répit et d'accompagnement sont adossées à un accueil de jour autonome compte tenu du critère de 10 places requis pour porter une plateforme d'accompagnement et de répit. En effet, les accueils de jour autonomes ont au minimum 10 places alors que les accueils de jour adossés à un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) doivent avoir au minimum 6 places.

Afin de participer aux différentes prestations proposées par les plateformes, les aidants doivent se déplacer, mais ils ne peuvent pas toujours le faire par leurs propres moyens. Ils se trouvent alors confrontés à deux difficultés : le manque de solutions adaptées et/ou leur coût trop élevé. C'est pourquoi la moitié des plateformes ayant eu une activité en 2012 ont mis en place un système de transport.

B. File active des plateformes pour l'année 2012

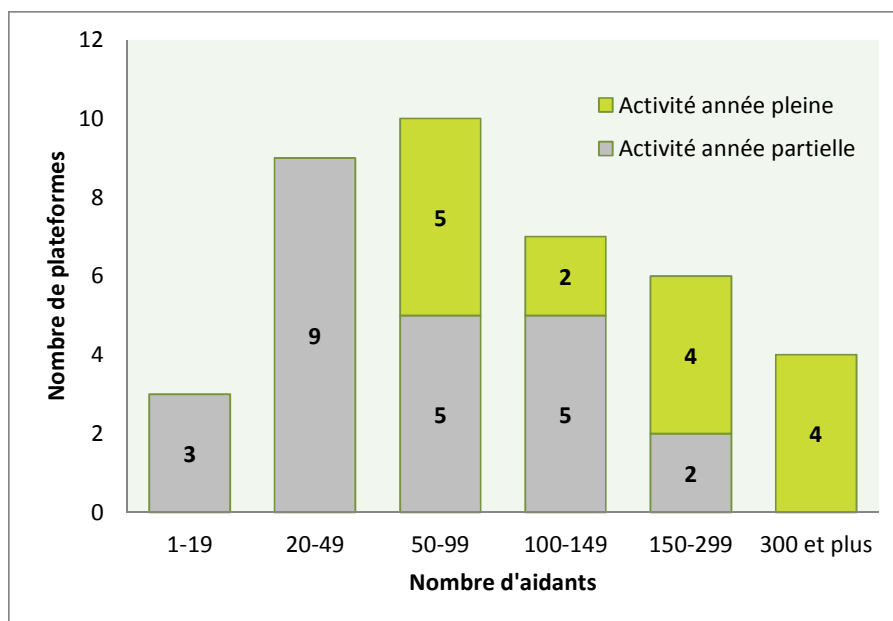
1. Les aidants ayant contacté une plateforme en 2012

39 plateformes sur les 57 concernées, ont renseigné le nombre d'aidants les ayant contactés au cours de l'année 2012 que cela ait abouti ou non à une orientation vers une prestation délivrée par la plateforme ou par un partenaire.

Les 15 plateformes ayant fonctionné toute l'année ont été contactées par 3 517 aidants, soit une moyenne de 234 aidants par plateforme (avec toutefois une forte dispersion par rapport à la moyenne, le maximum étant de 945 aidants).

Pour les plateformes n'ayant fonctionné qu'une partie de l'année, le nombre moyen de sollicitations est bien évidemment moindre (68), mais ce sont tout de même 1 628 aidants supplémentaires qui ont pu contacter ces nouvelles plateformes.

Graphique n°2 : Répartition du nombre de plateformes selon le nombre d'aidants les ayant contactées en 2012

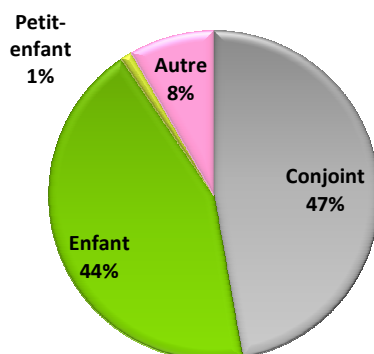


Note de lecture : 3 plateformes, dont l'activité fut partielle en 2012, ont été contactées par un nombre d'aidants compris entre 1 et 19.

2. Les aidants ayant bénéficié d'une prestation proposée par une plateforme

Les aidants ayant bénéficié d'au moins une prestation, sont pour 47 % d'entre eux, les conjoints des personnes aidées et pour 44 %, les enfants. Les petits-enfants sont très peu nombreux (1 %). 8 % des aidants ont un autre lien avec la personne âgée aidée.

Graphique n°5 : Répartition des aidants selon leur lien avec la personne âgée aidée

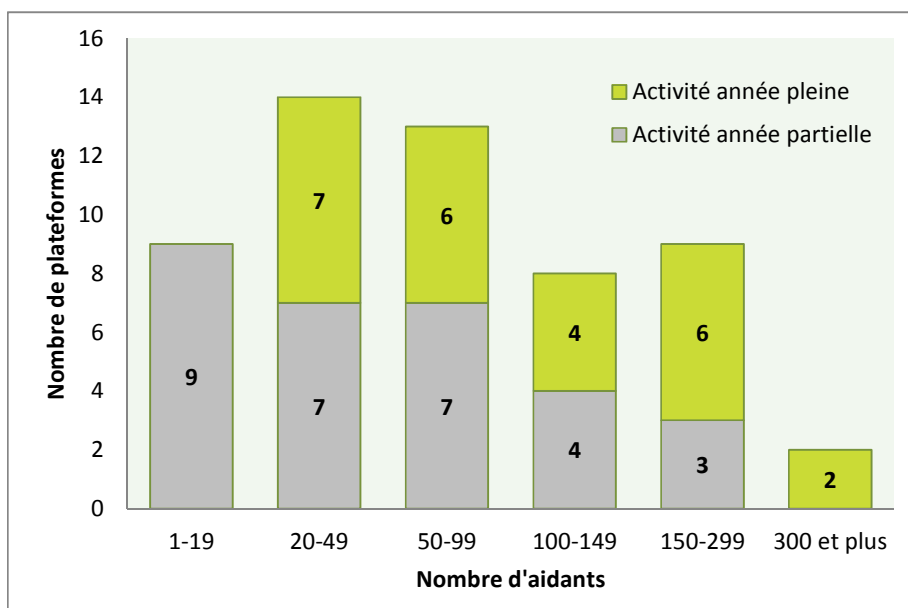


Note de lecture : 47 % des aidants sont les conjoints de la personne aidée.

Les plateformes ayant eu une activité sur une année complète ont délivré au moins une prestation au cours de l'année 2012 à 121 aidants en moyenne. Cette moyenne masque des écarts significatifs entre le nombre d'aidants concernés. Ainsi, pour 8 plateformes ayant eu une activité sur une année complète, ce sont 150 aidants ou plus qui ont pu bénéficier d'au moins une prestation au cours de l'année. Pour 7 autres plateformes, moins de 50 aidants en moyenne ont pu bénéficier d'une prestation. Pour les 25 plateformes ayant fonctionné toute l'année, au total 3 014 aidants se sont vu délivrer une aide.

Celles qui ont eu une activité en année partielle ont délivré en moyenne des prestations à 57 aidants. En tout, 1 779 aidants ont participé à une activité proposée par ces plateformes.

Graphique n°3 : Répartition du nombre de plateformes selon le nombre d'aidants ayant bénéficié d'au moins une prestation en 2012



Note de lecture : 9 plateformes, dont l'activité fut partielle en 2012, ont délivré des prestations auprès d'un nombre d'aidants compris entre 1 et 19.

En 2012, la majorité des plateformes d'accompagnement et de répit (82 %) n'avaient pas de liste d'attente pour les prestations qu'elles proposaient (en dehors des prestations de répit à domicile), qu'elles aient eu une activité sur 12 mois ou sur une partie de l'année.

3. Une plateforme pour les aidants et pour les personnes âgées aidées

53 plateformes sur les 57 ont indiqué le nombre de personnes âgées dont le ou les aidants a/ont bénéficié de prestations par leur intermédiaire. La grande majorité de ces personnes âgées sont atteintes de la maladie d'Alzheimer (93 % en moyenne).

En moyenne, les prestations délivrées en 2012 concernent 1,3 aidant par personne âgée.

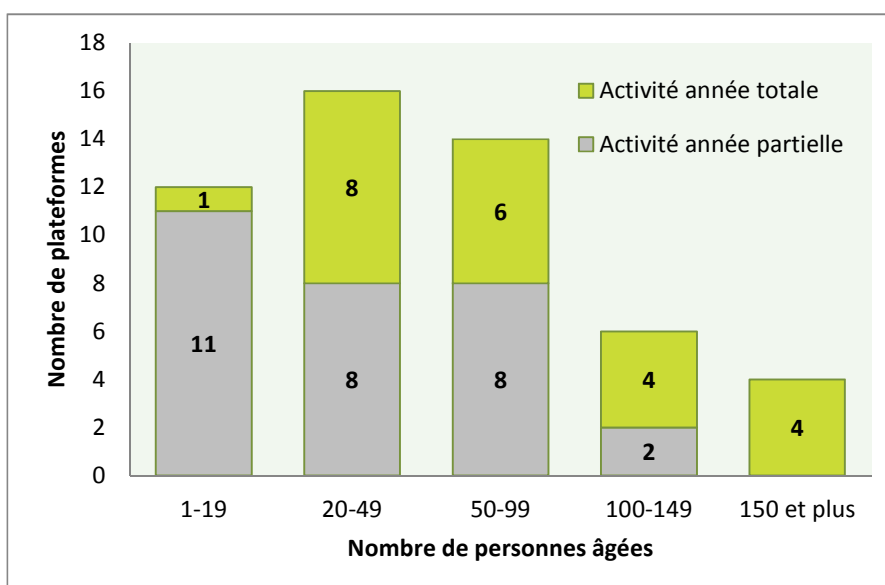
Les plateformes ayant fonctionné toute l'année ont accompagné, en moyenne, les aidants de 91 personnes âgées, avec cependant de forts contrastes : 1 plateforme a accompagné les aidants de moins de 20 personnes âgées, alors que pour 4 plateformes elles sont plus de 150. Pour les plateformes ayant ouvert courant 2012, les personnes aidées sont en moyenne 38.

Tableau 1 : Répartition du nombre de personnes âgées par type de plateformes

	Activité année pleine	Activité année partielle
Nombre de plateformes	23	30
Nombre de personnes âgées	2 085	1 127
Nombre moyen de personnes âgées par plateforme	91	38

Note de lecture : Pour les 23 plateformes ayant eu une activité en année pleine, le nombre de personnes âgées au total est de 2 085 et, en moyenne, pour chaque plateforme, de 91.

Graphique n°4 : Répartition du nombre de plateformes selon le nombre de personnes âgées dont le ou les aidants ont bénéficié d'une ou plusieurs prestations en 2012



Note de lecture : 4 plateformes (en activité sur toute l'année) ont délivré des prestations aux aidants de plus de 150 personnes âgées.

Dans certains cas, ces personnes âgées ont également bénéficié directement de prestations, certaines actions étant conjointes aidant-aidé (cf. paragraphe C.2).

Près de 9 plateformes sur 10 proposent des modalités d'accueil des personnes âgées dépendantes, afin de permettre aux aidants de participer aux activités rendues par la plateforme. Le plus fréquemment, c'est l'accueil occasionnel dans un accueil de jour qui est proposé : pour 9 plateformes sur 10 ayant déclaré proposer un mode de prise en charge. Elles sont bien moins nombreuses à proposer une prestation de répit à domicile : c'est le cas de la moitié d'entre elles.

Le recours à une plateforme d'accompagnement et de répit par un aidant entraîne la participation à des prestations, mais peut également aboutir à une évolution de l'accompagnement de la personne âgée dépendante. Ainsi, dans 5 plateformes sur 6, les personnes âgées en perte d'autonomie ont fréquenté un accueil de jour suite à un contact de l'aidant avec la plateforme. La fréquentation d'un accueil de jour a pour objectif de maintenir l'autonomie, de préserver la sociabilisation, de stimuler et de valoriser les acquis de ces personnes âgées tout en permettant aux aidants de souffler.

C. Prestations réalisées en 2012

Les plateformes d'accompagnement et de répit sont nées du constat de la nécessité d'apporter des solutions souples et diversifiées pour répondre de façon personnalisée à chaque étape du parcours du couple aidant-aidé. Aussi, dans la volonté de proposer une palette suffisamment large pour atteindre cet objectif, le cahier des charges élaboré en 2011 indiquait que chaque plateforme d'accompagnement et de répit devait proposer des actions appartenant à chacune des trois grandes catégories d'activités suivantes :

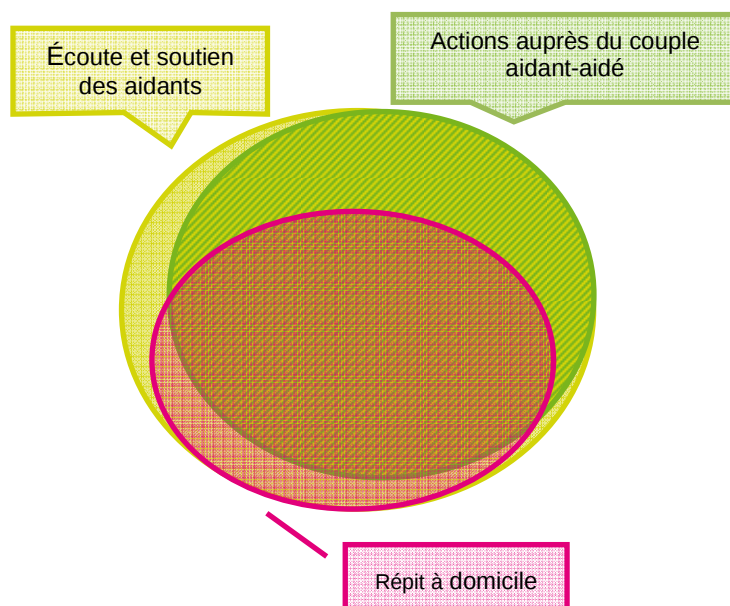
- des activités de soutien, de formation ou d'éducation des aidants,
- des activités pour les couples aidants-aidés favorisant le maintien de la vie sociale,
- des solutions de répit à domicile

La mise en place des plateformes étant encore récente, elles n'avaient pas toutes mis en œuvre l'ensemble de ces actions en 2012.

Un nombre important de plateformes (24) proposait des actions appartenant aux trois grandes catégories de prestations.

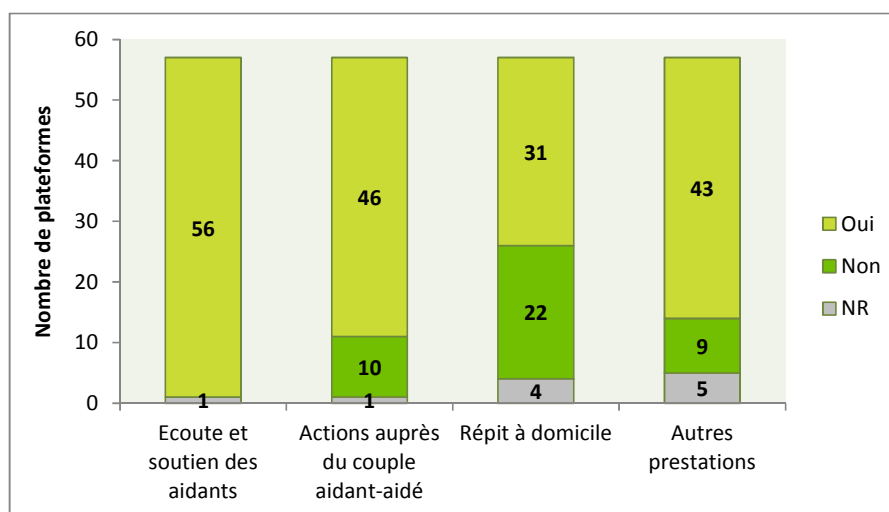
La majorité (29) en proposait deux d'entre elles seulement : pour 22 il s'agissait des prestations d'écoute de soutien des aidants et d'actions auprès du couple aidant-aidé, pour 7 plateformes il s'agissait des prestations d'écoute de soutien des aidants et du répit à domicile.

4 plateformes proposaient uniquement les actions d'écoute et de soutien des aidants.



En complément de ces trois catégories de prestations, les plateformes d'accompagnement et de répit peuvent proposer d'autres actions, ce qui a été le cas, en 2012, pour la majorité d'entre elles (43 – voir paragraphe 4).

34 plateformes déclarent avoir mis en place un dispositif d'évaluation des actions qu'elles proposent auprès des aidants.

Graphique n°6 : Répartition du nombre de plateformes selon les prestations réalisées en 2012

Note de lecture : 56 plateformes déclarent avoir réalisé des prestations d'écoute et de soutien des aidants en 2012, une plateforme n'a pas répondu à cette question.

1. Les actions d'écoute et de soutien des aidants proposées par les plateformes

Toutes les plateformes proposent aux aidants des actions d'écoute et de soutien, pour l'essentiel une permanence téléphonique et des rencontres individuelles qui peuvent se tenir dans les locaux de la plateforme ou au domicile de la personne (respectivement, 53 et 56 plateformes).

Les horaires de la permanence téléphonique correspondent à ceux de l'accueil de jour pour 45 % de celles qui en ont mis une en place. Les plateformes dont les horaires de la permanence téléphonique ne sont pas calés sur ceux de l'accueil de jour ont choisi, pour 85 % d'entre elles, une amplitude horaire plus large. En moyenne, chaque plateforme ayant eu une activité en année pleine a reçu des appels de 168 aidants. Mais le nombre varie d'une plateforme à l'autre : 8 plateformes ont reçu des appels de moins de 100 aidants au cours de l'année 2012, et 6 de plus de 150 aidants.

Sur les 56 plateformes proposant des rencontres individualisées, 47 d'entre elles ont répondu à la question du nombre de rencontres organisées au cours de l'année 2012. En moyenne, celles qui ont eu une activité en année pleine en ont organisé 152. Elles sont plus nombreuses à avoir répondu à la question sur le nombre d'aidants concernés par ces séances (52 plateformes) : en moyenne, ce sont 94 aidants par plateforme qui ont pu bénéficier d'une rencontre ou plus.

Les groupes de parole et les réunions de type « café répit » sont proposés respectivement par 29 et 26 plateformes. Les plateformes qui proposent des groupes de parole en ont organisé, en moyenne, 16 dans l'année et cette activité a bénéficié en moyenne à 31 aidants par plateforme. Les réunions de groupe de type café répit ont été organisées légèrement plus souvent que les groupes de parole : 22 fois dans l'année, en moyenne, pour les plateformes ayant fonctionné toute l'année, 33 aidants par plateforme, en moyenne, ont participé à ces réunions.

Pour ces deux prestations, il est à noter que les plateformes les proposent moins souvent que les rencontres individualisées et que de surcroît, elles concernent moins d'aidants.

2. Les actions auprès du couple aidant-aidé permettant la poursuite de la vie sociale

Parmi les activités proposées au couple aidant-aidé, les séjours de vacances (sous différentes appellations) sont celles proposées par le plus grand nombre de plateformes (18, soit 40 % des plateformes ayant répondu à cette question).

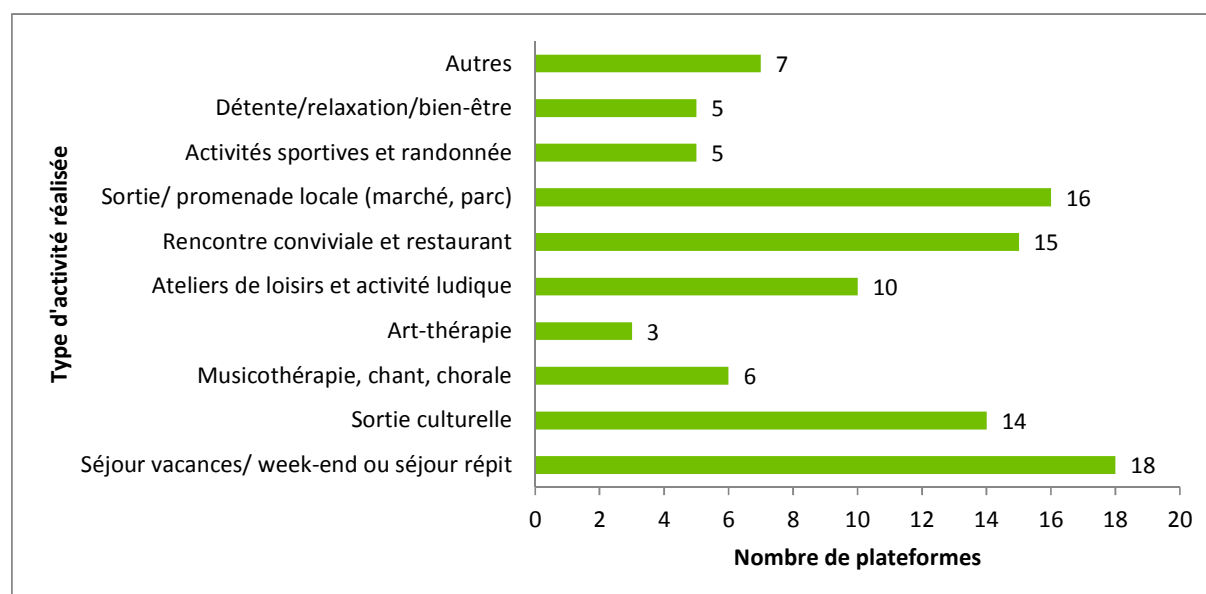
Les sorties conjointes, qu'elles soient culturelles (ex : musée), locales (ex : Jardin des plantes) ou conviviales (ex : pique-nique), sont également fréquemment proposées par les plateformes (environ 1/3 d'entre elles).

22 % des plateformes ont réalisé des activités de loisirs (ex : atelier floral) et ludiques (ex : jeu de société).

L'art-thérapie est proposée au couple aidant-aidé par seulement 3 plateformes, cette activité étant plus fréquemment proposée à l'aidant seul (8 plateformes), à l'inverse de la musicothérapie (6 plateformes pour le couple, 3 pour l'aidant).

Comme l'art-thérapie, les prestations de bien-être et de relaxation sont plutôt destinées à l'aidant.

Graphique n°7 : Répartition du nombre de plateformes selon les actions réalisées en 2012 auprès du couple aidant-aidé



Note de lecture : 18 plateformes ont réalisé des activités de type séjours vacances, week-end répit ou séjour répit.

3. Les actions de répit à domicile

Plus de la moitié des plateformes (31 sur les 57) déclarent proposer des actions de répit à domicile. Parmi elles, 28 ont indiqué le nombre d'aidants concernés par cette prestation : en moyenne les plateformes ayant eu une activité sur toute l'année 2012 sont intervenues au domicile de 17 aidants. Elles ne sont plus que 25 à avoir comptabilisé le nombre de journées qu'elles ont réalisées au domicile des personnes : en moyenne 63 jours par plateforme ayant eu une activité sur l'année entière. Trois plateformes ont indiqué que son coût élevé ne rendait cette prestation accessible qu'à une minorité d'aidants.

4. Les autres prestations réalisées en 2012

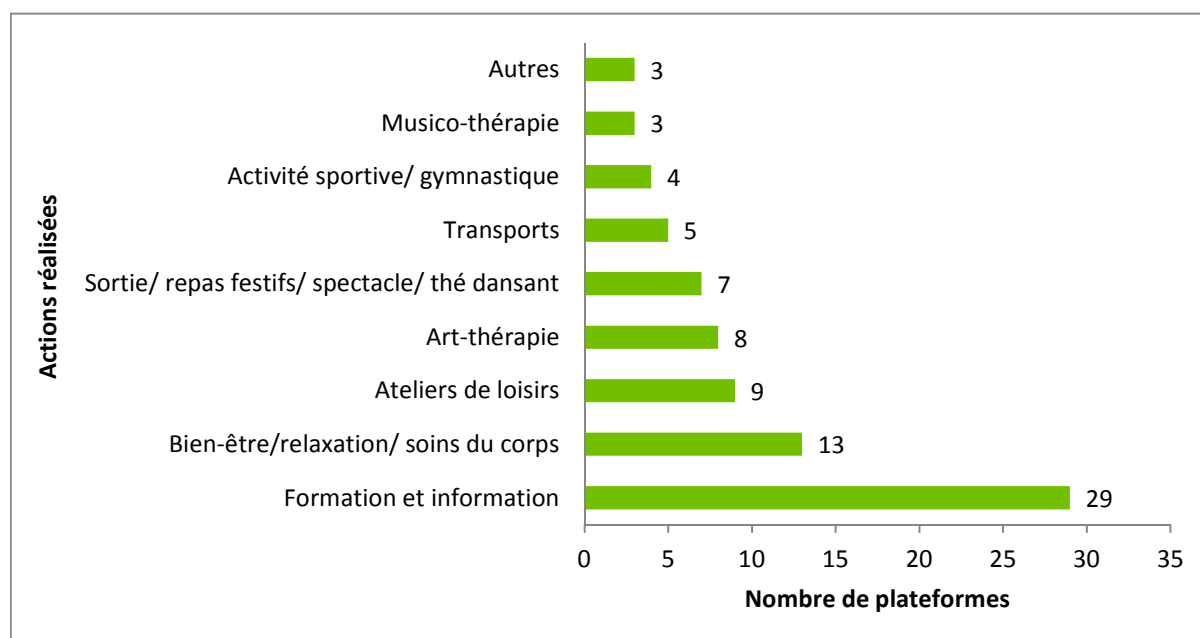
En complément des trois catégories de prestations inscrites dans le cahier des charges, la majorité des plateformes de répit et d'accompagnement (43) proposent d'autres actions.

Les actions de formation ou d'information auprès des aidants sont très fréquentes (29 plateformes les proposent).

La plupart des activités proposées au couple aidant-aidé sont également proposées à l'aidant seul (sortie, moment convivial, bien-être, activité sportive...).

L'organisation des transports est considérée par 5 plateformes comme une prestation. L'enquête ne permet pas de savoir si elles proposent aux aidants de les véhiculer vers d'autres sites que celui où se déroulent les différentes activités — ce qui pourrait expliquer qu'elles considèrent cela comme une prestation — ou si elles souhaitent valoriser les modalités d'organisation permettant aux aidants d'accéder aux différentes activités.

Graphique n°8 : Répartition du nombre de plateformes selon les prestations complémentaires proposées en 2012



Note de lecture : 29 plateformes ont réalisé des actions de formation et d'information en 2012

D. Personnel

Le financement des plateformes d'accompagnement et de répit, attribué par les ARS et versé par les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), couvre les charges des catégories suivantes de personnel : infirmier, aide-soignant, psychologique, aide médico-psychologue, auxiliaire de vie sociale.

Les résultats de l'enquête permettent d'identifier à quels types de personnel ont recours les plateformes :

- La présence des psychologues dans les effectifs des plateformes d'accompagnement et de répit est très fréquente (46 plateformes ont déclaré au moins un psychologue dans leurs effectifs et 2 plateformes des temps de vacation). En moyenne, pour ces 46 plateformes, il s'agit d'environ un mi-temps (0,51 ETP) ; les aides-soignants et les aides médico-psychologiques sont présents dans 34 plateformes pour près d'un temps plein (0,98 ETP) ;
- Les infirmiers sont présents dans 24 plateformes, pour en moyenne 0,58 ETP ; seules 4 plateformes déclarent avoir dans leurs effectifs un auxiliaire de vie sociale, et une des temps de vacation. Pour ces professionnels, le temps de présence est en moyenne de 0,88 ETP.

47 plateformes présentent dans leurs effectifs d'autres types de professionnels que les quatre catégories précédentes, figurant au cahier des charges, d'où le recours à des financements complémentaires (cf. partie E):

- Pour plus d'un tiers d'entre elles (17), il apparaît du personnel administratif, qui intervient en moyenne pour 0,44 ETP.
- 5 plateformes ont recours à un assistant de soins en gériatrie (ASG) en moyenne pour près d'un temps plein (0,92 ETP). D'autres professionnels de soins (ergothérapeute et médecin coordonnateur) interviennent, mais pour des temps courts (respectivement 0,29 et 0,12 ETP).
- Les conseillers en économie sociale et familiale (CESF) et les assistants sociaux sont présents chacun dans 5 plateformes, pour environ un mi-temps (0,47 ETP).
- Les métiers d'animation (animateur, art-thérapeute, artiste...) sont présents dans 7 plateformes, en moyenne pour 0,2 ETP.

E. Financements complémentaires

15 plateformes déclarent recevoir des financements complémentaires à la dotation annuelle de l'assurance maladie de 100 000 €. En moyenne, elles perçoivent 27 700 € d'autres organismes, le plus souvent des conseils généraux et des communes.

F. Partenariat

La quasi-totalité des plateformes d'accompagnement et de répit a mis en place des partenariats avec d'autres acteurs ; pour l'ensemble de celles-ci avec des CLIC ou des réseaux gériatriques. 9 plateformes sur 10 ont noué un partenariat avec un ou plusieurs services à domicile, un ou plusieurs établissements sanitaires ou médico-sociaux, et une ou plusieurs associations de représentants d'usagers ou de familles.

40 plateformes ont indiqué avoir mis en place d'autres partenariats, avec, le plus souvent, une équipe spécialisée Alzheimer (ESA) ou service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) (pour 19 d'entre elles).

16 plateformes ont précisé avoir noué un partenariat avec la MAIA de leur territoire. En effet, sur le territoire d'intervention des MAIA, l'ensemble des acteurs du sanitaire, du médico-social et du social — dont font partie les plateformes — coordonnent leurs activités.

La grande majorité des plateformes (51) indique communiquer les coordonnées d'associations aux aidants qui les contactent, cependant 4 plateformes ne l'ont pas fait en 2012.

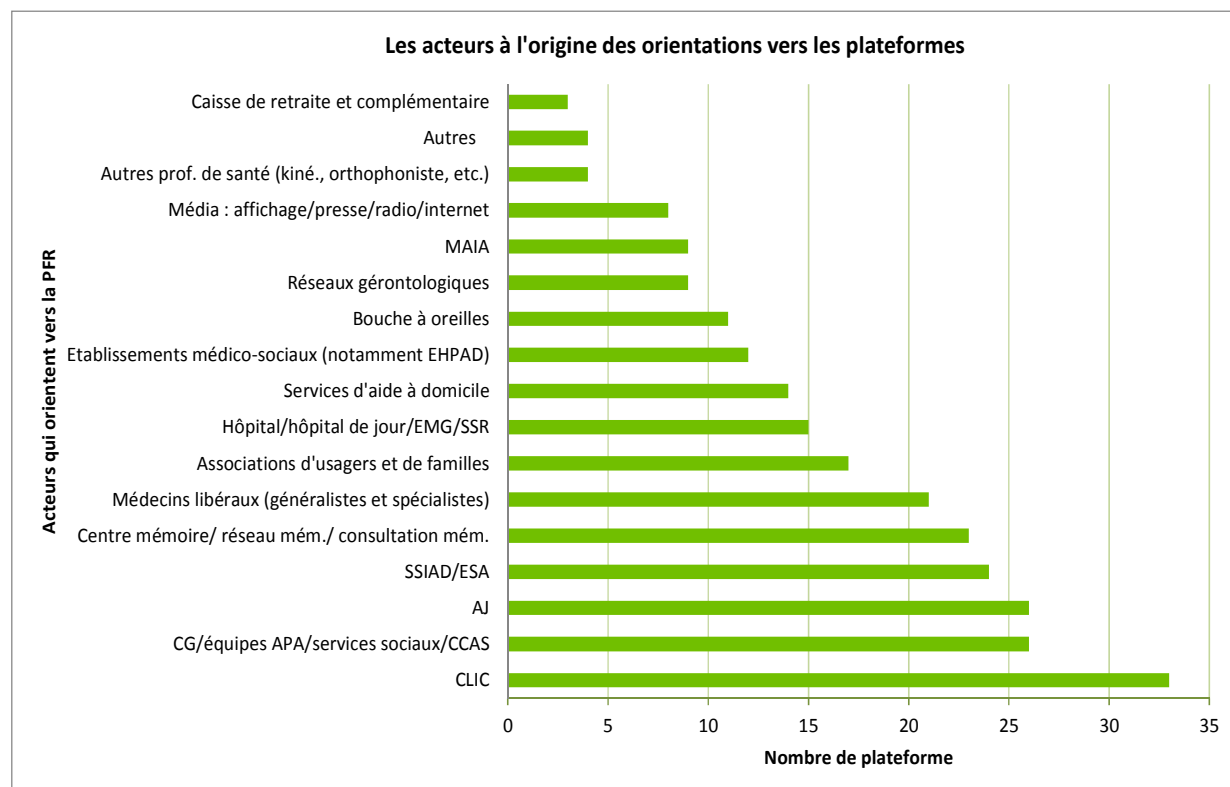
G. Origine des orientations vers les plateformes

Les CLIC sont les principaux orienteurs (61 % des plateformes les mentionnent). Près de la moitié des plateformes indiquent que les acteurs des politiques gérontologiques locales et/ou les accueils de jour sont à l'origine de l'orientation des aidants vers elles. Les SSIAD (avec ou sans ESA) jouent également un rôle important.

En dehors des structures médico-sociales, on constate que les professionnels de santé jouent également un rôle important dans les orientations : 4 plateformes sur 10 mentionnent les centres-mémoire et les médecins (généralistes et spécialistes), et 3 sur 10 les hôpitaux, les équipes mobiles de gériatrie (EMG) et les soins de suite et de réadaptation (SSR).

Du fait du développement récent des MAIA et des plateformes, tous les territoires ne sont pas pourvus des deux dispositifs, seulement 9 plateformes (17 % des répondants) indiquent que la MAIA est à l'origine des orientations et plus probablement le gestionnaire de cas.

Graphique n°9 : Répartition du nombre de plateformes selon les acteurs orientant les aidants vers la plateforme



Note de lecture : 33 plateformes indiquent que les CLIC orientent les aidants vers elles.

Conclusion

La plupart des territoires ont vu se développer les premières plateformes d'accompagnement et de répit au cours de l'année 2012.

Bien que la majorité d'entre elles n'aient fonctionné qu'une partie de l'année, de nombreux aidants les ont contactées (plus de 5000 pour 39 plateformes) et plus des trois quarts ont bénéficié de prestations. Ils sont très majoritairement aidants d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer (93 %) et le plus souvent leur conjoint (47 %) ou un enfant (44 %).

En raison du développement récent des plateformes d'accompagnement et de répit, en 2012 la majorité d'entre elles proposaient seulement deux des trois catégories de prestations inscrites au cahier des charges : le plus souvent des prestations d'écoute et de soutien des aidants et des actions auprès du couple aidant-aidé. Le répit à domicile étant le plus difficile à mettre en œuvre en raison des difficultés d'accessibilité rencontrées par les aidants (géographique ou financière).

En revanche, elles sont nombreuses à avoir proposé d'autres types d'actions, notamment de formation des aidants ou d'information.

Les professionnels les plus fréquents parmi les équipes des plateformes sont les psychologues qui sont présents en moyenne à mi-temps. Les aides-soignants et les aides médico-psychologiques sont présents dans un peu moins de plateformes, mais pour des temps plus importants (près d'un temps plein).

La quasi-totalité des plateformes d'accompagnement et de répit ont noué des partenariats et, parmi ses partenaires les CLIC jouent un rôle important en étant souvent à l'origine de l'orientation vers la plateforme. Les accueils de jour, les services de soins infirmiers à domicile, les équipes sociales et médico-sociales des conseils généraux et des centres communaux d'action sociale et les professionnels de santé jouent également un rôle important dans les orientations.

Glossaire

AJ	Accueil de jour
ARS	Agence régionale de santé
ASG	Assistant de soins en gérontologie
CCAS	Centre communal d'action sociale
CESF	Conseiller en économie sociale et familiale
CG	Conseil général
CLIC	Centre local d'information et de coordination
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
DGCS	Direction générale de la cohésion sociale
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMG	Équipe mobile de gériatrie
ESA	Équipe spécialisée Alzheimer
ETP	Équivalent temps plein
MAIA	Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer
SSIAD	Service de soins Infirmiers à domicile
SSR	Soins de suite et de réadaptation